



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/RUBBER.3/16
28 mars 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE CAOUTCHOUC NATUREL, 1994
Quatrième partie
Genève, 28 mars 1996
Point 4 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA POSSIBILITE DE PROLONGER LA PERIODE DE SIGNATURE
PREVUE A L'ARTICLE 57 DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1995
SUR LE CAOUTCHOUC NATUREL

Résolution adoptée par la Conférence

La Conférence des Nations Unies sur le caoutchouc naturel, 1994

S'étant réunie à Genève du 5 au 15 avril 1994, du 3 au 14 octobre 1994,
du 6 au 17 février 1995 et le 28 mars 1996,

Ayant conclu l'Accord international de 1995 sur le caoutchouc naturel
le 17 février 1995,

Notant avec satisfaction qu'un certain nombre de gouvernements ont signé
l'Accord et que certains gouvernements ont notifié qu'ils l'appliquaient à
titre provisoire ou ont déposé un instrument d'acceptation,

Notant que l'Accord n'est plus ouvert à la signature conformément à
l'article 57,

Sachant que l'Accord ne peut entrer en vigueur conformément au
paragraphe 1 ou 2 de l'article 61, à moins que la période de signature prévue
à l'article 57 ne soit prorogée,

Notant avec satisfaction les déclarations par lesquelles certains
gouvernements ont indiqué leur volonté de signer l'Accord si cela était
possible,

Souhaitant que l'Accord entre en vigueur rapidement,

1. Décide que l'Accord international de 1995 sur le caoutchouc naturel pourra être signé jusqu'au 31 juillet 1996 inclus et prie le dépositaire de l'Accord de recevoir des signatures jusqu'à cette date;

2. Prie le Président de la Conférence de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui est le dépositaire de l'Accord;

3. Invite les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à prendre les mesures voulues pour que l'Accord entre en vigueur aussitôt que possible et avant le 1er janvier 1997;

4. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de porter la présente résolution à l'attention des gouvernements invités à la Conférence des Nations Unies sur le caoutchouc naturel, 1994.
